





# Bordereau de signature

## DEC2016\_0197



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-05)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DEC2016\_ 0197

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2016/069 RELATIF A L'ENTRETIEN DE PLANTES VERTES D'INTERIEUR AVEC L'E.S.A.T. « LA GRANGE AU BOIS »**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-8°,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le besoin relatif à l'entretien des plantes vertes de la Mairie Principale et de la Mairie Annexe, et le souhait de recourir à un Etablissement d'Aide par le Travail pour assurer la prestation afférente (nettoyage, arrosage avec apport d'engrais, traitement phytosanitaire),

**CONSIDERANT** que le marché de services conclu en 2016 pour assurer cette prestation arrive à terme le 31 décembre 2016, et qu'il convient dès lors d'en conclure un nouveau pour l'année 2017,

**CONSIDERANT** la proposition afférente de l'E.S.A.T. « La Grange au Bois »,

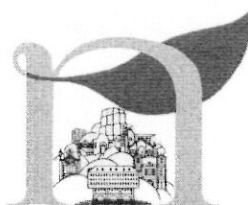
**CONSIDERANT** que la prestation relève de la catégorie d'achats « Services » et de la catégorie homogène 21.02.01 « Entretien des plantes d'intérieur », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'E.S.A.T. « La Grange au Bois » sis 24 bis avenue Raymond Poincaré à Lagny-sur-Marne (77400), le marché public de services n°2016/069 relatif à l'entretien des plantes vertes d'intérieur de la Mairie Principale (Hall d'accueil et bureaux) et de la Mairie Annexe, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, comprenant sur cette période 24 passages par site (soit une intervention tous les 15 jours), pour un montant total annuel de 3 676,77 euros H.T. (soit 4 412,12 euros T.T.C.).

Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures mensuelles d'un montant de 306,40 euros H.T. (soit 367,68 euros T.T.C.), correspondant à 1/12<sup>ème</sup> du montant total annuel.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ **0197**  
portant sur la conclusion du marché public n°2016/069 – E.S.A.T. « Entretien plantes vertes d'intérieur ».

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

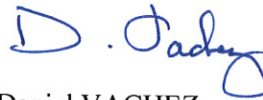
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 2 DEC. 2016

Le Maire,



Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	05 DEC. 2016
Affiché le	05 DEC. 2016
Notifié le	
Publié le	05 DEC. 2016

2/2

